



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/SEPT/140	OBJET : CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'APPEL A PROJETS « SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS »
Date du conseil municipal 24/09/2018	
Date de la convocation 17/09/2018	
Date de l'affichage 01/10/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 17 septembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Didier MOREAU représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Stéphanie CHARRET
- Anne-Marie OLAS représentée par Danièle BOUDET
- Charles MURAT représenté par Roger CIPRES
- Virginie SALITRA représentée par Medhi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUE représentée par Alain VELLER
- Monique DEVILAINE représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Serge SAUSSIER représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI
- Malik TOUATI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article 1802120-2018-140-AI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
N° 201802120-2018-140-AI
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT le projet d'inauguration du City-Stade situé dans la plaine de jeux de la Mare-aux-curés, suite à des travaux de rénovation, résultant de la consultation et de la participation des jeunes de 15 à 17 ans,

CONSIDERANT que ce projet répond aux critères de l'appel à projets pour le « soutien aux projets d'accueil et d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans » mis en place par le Département de Seine-et-Marne,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1 :

CANDIDATE à l'appel à projets pour le « soutien aux projets d'accueil et d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans » mis en place par le Département de Seine-et-Marne dans le cadre du projet d'inauguration du City-Stade situé dans la plaine de jeux de la Mare-aux-curés.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne dans le cadre du dispositif décrit à l'article 1er.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire ou madame la conseillère municipale déléguée à la démocratie participative à signer tout document afférent à cette demande.

ARTICLE 4 :

DIT que la dépense est inscrire au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180927-D-2018-140-AI
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018